Département développement et action territoriale
Agence de développement territorial du Val-de-Marne

85/87, avenue du général de Gaulle
94017 Créteil Cedex

T 01 58 76 13 60
F 01 58 76 13 61

Le directeur

RATP

MAIRIE DE SUCY-EN-BRIE
- 9 JUIL. 2010
REÇU LE

Madame Marie-Carole Ciuntu
Maire de Sucy-en-Brie
Hôtel de Ville
2, avenue Georges Pompidou
B.P. 1
94371 – Sucy-en-Brie Cedex

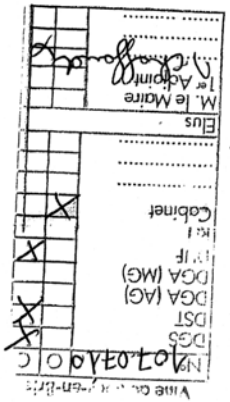

SMey/DAT94-D-2010/5071

Créteil, le 5 juillet 2010

Madame le Maire,

Votre courrier du 1er juillet adressé à Pierre Mongin, PDG de la RATP, concernant les travaux de réfection du pont de Bonneuil ainsi que les conséquences de ces travaux sur l'offre RER A durant l'été 2010 a retenu toute mon attention.

Dans le cadre de nos programmes de maintenance patrimoniale, la RATP a engagé d'importants travaux de réfection du pont RER A qui franchit la Marne entre les communes de Saint-Maur-des-Fossés et de Bonneuil-sur-Marne. Ce projet consiste en une réfection conséquente de la structure.

En effet, le pont métallique construit en 1860 présente de nombreux désordres qui pourraient s'ils n'étaient pas traités, remettre en cause la sécurité de l'exploitation de la ligne, voire nécessiter un arrêt du trafic.

Les travaux d'une durée de 13 mois se déroulent en deux phases discontinues :
- une première phase de mai à novembre 2010,
- une seconde, de mai à octobre 2011.

L'équipe projet a travaillé pour faire en sorte qu'aucune interruption du trafic de la ligne RER A n'intervienne durant ces deux phases.

Néanmoins, pendant les périodes suivantes, le trafic se fera en voie unique entre les gares de La Varenne-Chennevières et Boissy-Saint-Léger avec une incidence importante sur les horaires :
- entre le 10 juillet 2010 et le 27 août 2010,
- entre le 9 juillet 2011 et le 26 août 2011.

Les modifications d'horaires dans les gares de Sucy-Bonneuil et de Boissy-Saint-Léger seront les suivantes :
- Heures de pointe : un train toutes les 18 minutes, au lieu de 12mn
- Heures creuses (entre 10h00 et 16h00) : un train toutes les 30 minutes au lieu de 15mn

Ces travaux ont fait l'objet de dix mois d'études auprès du bureau interne des horaires afin de réaliser une offre de transport réduisant au maximum la gêne des voyageurs.

Le mode d'exploitation retenu est celui qui permet de gérer au mieux les conflits de circulation générés sur l'ensemble de la ligne et de diminuer l'impact sur les autres gares, même si je suis tout à fait conscient que l'impact reste significatif sur les gares de Sucy-Bonneuil et Boissy-Saint-Léger.

Il y a manifestement eu un dysfonctionnement à l'égard de vos équipes et de vous-mêmes, tant sur l'ajustement requis du service et de la réorganisation correspondante du service de bus, que sur le dispositif d'information mis en place vis-à-vis des clients que vous auriez utilement pu relayer auprès de vos administrés.

Malgré cela, je vous confirme que le déploiement de la campagne de communication a débuté dans toutes les gares de la ligne A le 1er juillet 2010.

Dans les trois gares de La Varenne-Chennevières, Sucy-Bonneuil et Boissy-Saint-Léger, les nouveaux tableaux horaires ainsi qu'un renforcement de l'affichage (et des messages sonores) ont été mis en place seulement aujourd'hui, l'objectif étant de communiquer au plus près de l'événement pour sensibiliser les voyageurs.

Tous les horaires sont également disponibles pour les voyageurs sur notre site www.ratp.fr depuis le 2 juillet 2010.

Le chef de projet, Mr Laurent Xech et son équipe, se tiennent évidemment à votre disposition pour vous présenter les travaux et leur impact plus en détail pour l'été 2010, ainsi que pour vous communiquer les éléments dont vous aurez besoin sur la phase 2 prévue en 2011.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Ugo Lantenier

Avec nos remerciements pour votre compréhension

La RATP est susceptible de collecter et de traiter des données personnelles vous concernant dans le cadre de la gestion informatique de ses dossiers. Pour toute information, vous pouvez contacter le correspondant informatique et libertés de la RATP.